

# Rapport de la sous-commission des comptes 2021

## Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

---

### Composition de la sous-commission

|           |                                  |                 |
|-----------|----------------------------------|-----------------|
| Membres : | Madame Silvia Locatelli          | PS              |
|           | Monsieur Julien Gressot          | POP             |
|           | Monsieur Jean-Pierre Brechbühler | UDC, rapporteur |

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 28 mars 2022 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- M. Daniel Schwaar, chancelier
- M. Mikaël Déal, chef de secteur du SIEN
- M. Vincent Schneider, responsable des Affaires juridiques
- Mme Sarah Honsberger, préposée au Contrôle des habitants
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- Mme Anouk Steiner, cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Carine Raaflaub, chargée de procédures et formations au Service communal de l'action sociale
- Mme Laetitia Mauerhofer, cheffe d'office au Service communal de l'action sociale
- M. Arcieri, responsable du développement économique
- M. Jurt, responsable de l'attractivité économique
- Mme Vanessa Ciocchetti (procès-verbal)

## **Introduction**

Il est en préambule relevé que dans la version actuelle des comptes et en regard du déficit budgété d'un peu plus de CHF 20 millions, il résulte un déficit de CHF 10'250'000. Celui-ci prend en compte une provision DEPFA de CHF 2'750'000 et un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle d'environ CHF 2 millions.

## **100 / Conseil général**

En lien avec la remarque sur la diffusion des séances du législatif en direct, il est demandé par un commissaire s'il est possible d'accéder aux vidéos des séances passées. Le Chancelier répond qu'un travail informatique est actuellement en cours car le but serait en effet de pouvoir accéder à ces vidéos en tout temps sur la page du Conseil général du site internet de la Ville.

## **110 / Conseil communal**

Un léger dépassement est relevée pour le poste "frais d'impressions, photocopies". Ceci se justifie par le fait que, dans le but de retrouver un lien perdu avec les acteurs locaux, le Conseil communal a décidé d'externaliser le graphisme et l'impression du programme de législature et des cartes de vœux de fin d'année du Conseil communal (jusque-là réalisées en interne par le Service de la communication).

Il est ensuite discuté du compte "36771000 - subvention aux personnes physiques", lié à la destruction des immeubles à la rue du Bois-Noir 1 à 13 et dont le montant se justifie par le fait que le Conseil communal a mis en place un centre d'information et pris en charge une partie des frais de déménagement de personnes qui se trouvaient dans une situation très délicate, que ce soit en termes humains ou financiers. Ce montant ne pouvait dès lors par être prévu lors de l'élaboration du budget.

## **121 / Chancellerie**

Le budget du poste susmentionné a été respecté.

Il est relevé que le montant lié à l'octroi du vin d'honneur est encore une fois inférieur au budget. Il est précisé que la situation devrait revenir à la normale suite à la levée des mesures liées à la Covid-19 par le Conseil fédéral.

En termes d'effectifs, il est demandé par un commissaire si l'équipe de la Chancellerie est à nouveau au complet (démission d'une collaboratrice à 70% au 30 juin 2021). Il est répondu par l'affirmative. Une personne placée par l'OMat et donnant entière satisfaction a été engagée au 1<sup>er</sup> septembre 2021 à 50% puis à 70% dès le 13 octobre 2021.

Il est ensuite annoncé qu'une collaboratrice attend un heureux événement et qu'elle sera vraisemblablement en congé maternité à partir du mois de juin 2022. Les démarches pour son remplacement sont en cours.

## **122 / Service de l'économie**

Il est tout d'abord rappelé que le budget 2021 de ce centre était un budget sommaire qui avait fait l'objet d'un amendement demandant une augmentation de CHF 68'500.- dans les prestations de services de tiers pour permettre d'étudier la recréation de ce service.

Les montants du budget sont nettement en-dessus de la réalité du fait que le Service de l'économie n'a revu le jour qu'en fin d'année (15 novembre 2021).

Il est relevé que seule la gestion du marché de Noël avait un impact financier sur ce centre au cours des années précédentes, marché dont la gestion sera dorénavant prise en charge par le Marketing urbain de la Ville.

Au-delà du budget, un commissaire demande des informations sur ce qui a été fait par ce nouveau service depuis sa création. Le responsable du développement économique informe alors la sous-commission que le Service de l'économie a rencontré plus de cent entreprises dans le but de non seulement présenter le nouveau service ainsi que ses enjeux, mais également de porter une oreille attentive à leurs besoins pour pouvoir ensuite les accompagner dans leur développement. Le responsable de l'attractivité économique précise quant à lui que le second objectif principal est de travailler sur le thème de la domiciliation dans le but d'attirer de nouvelles entreprises et ainsi diversifier le tissu économique local.

Un commissaire est d'avis que cela devrait plutôt être une mission cantonale. Il est alors rappelé que la mission du Service de l'économie du canton de Neuchâtel (Neco) est d'attirer des entreprises à haute valeur stratégique. Au-delà de se demander si cela découle du Neco ou du Service de l'économie de la Ville, un autre commissaire pense que le but serait plutôt de trouver une complémentarité entre les deux services.

### **123 / Service informatique communal**

Il est tout d'abord précisé que seules les indemnités téléphoniques figurent dans le poste " 30 - charges du personnel".

Il est ensuite relevé une augmentation dans le compte "31020200 - frais d'impression, photocopies". Celle-ci se justifie notamment par le fait que Canon, ayant rencontré des problèmes de facturation en 2020, a facturé environ CHF 65'000 de prestations en retard sur 2021.

Les amortissements mentionnés dans le poste "33 – Amortissement patrimoine administratif" sont liés au schéma directeur. Il est demandé par un commissaire si le nombre d'années sur lequel pourra être réparti ce schéma directeur est connu. La sous-commission est alors informée du fait que l'ampleur du schéma directeur a été prolongée d'une année, soit jusqu'à fin 2023. Il est ensuite prévu d'en établir un nouveau pour la période 2024-2028, permettant ainsi de non seulement disposer de quelque chose de structuré pour les prochaines élections communales, mais également d'aligner le schéma directeur de la Ville à celui du Canton qui sera établi pour la même période.

Il est annoncé que, dans le même ordre d'idées, les conventions que la Ville a conclues avec le SIEN devaient venir à échéance à fin 2022 et qu'une discussion est en cours pour les proroger jusqu'à fin 2023.

Il est ensuite fait mention d'une réflexion en cours concernant la possibilité d'instaurer le télétravail au Service communal de l'action sociale.

La sous-commission est pour terminer informée du fait qu'une "action phishing" a été mise en place par le SIEN et qu'une formation sur la sécurité informatique a été dispensée à l'ensemble des référents informatiques de la Ville.

### **124 / Affaires juridiques**

Il est tout d'abord relevé que les principaux postes de ce centre de frais sont ceux relatifs aux mandats externes et à la tenue de la bibliothèque (acquisition de nouveaux ouvrages), principal outil de travail du secteur juridique. Il est souligné que le fait de disposer d'une enveloppe budgétaire d'une certaine importance pour l'octroi de mandats est indispensable au responsable des affaires juridiques, sans quoi un retard accru serait pris en raison du volume de dossiers excédant les capacités d'un seul EPT.

La sous-commission est ensuite informée d'une légère augmentation du nombre de dossiers à traiter, ceux-ci étant notamment en lien avec les services des ressources humaines et d'aménagement du territoire.

### **130 / Contrôle des habitants**

La préposée au Contrôle des habitants relève qu'il est difficile de prévoir le nombre de demandes relatives aux titres de séjour. Il est en outre fait mention d'un problème quant à la facturation et il est souligné qu'il a été demandé au SMIG (Service des migrations) que les factures soient payables à 90 jours. En effet, l'introduction des cartes biométriques pour tous les titres de séjour ralentit encore plus le processus entre la demande et la délivrance physique du titre.

Un commissaire demande si la balance actuelle entre les nouveaux habitants et ceux qui partent est positive. Il est répondu par la négative. Il est en revanche spécifié que le Service de l'économie, qui s'est récemment remis en place, s'intéresse également au thème de la domiciliation et que des actions concrètes commencent à se mettre en place.

Il est demandé s'il existe des liens entre le Contrôle des habitants et la nouvelle déléguée à l'intégration. Il est répondu que des liens vont se mettre en place rapidement.

Il est relevé que la section des revenus divers concerne les élections communales de 2020 et la compensation financière donnée à la Ville suite aux problèmes informatiques rencontrés lors du dépouillement de ces dernières.

### **301 / SCAS - Office d'aide sociale**

La sous-commission est tout d'abord informée du fait que les comptes relatifs au SCAS ont été présentés à la Commission de l'action sociale lors de sa séance du 22 mars 2022 et que ceux-ci n'ont pas appelé de remarques particulières.

Avant de passer à l'analyse des comptes, la cheffe du Service communal de l'action sociale présente un état de situation du service. Il est alors expliqué que la situation évolue de manière positive, tant au niveau de l'organisation et des processus, que des ressources humaines (turn-over important et difficulté de recrutement). Il est en effet ressentie une stabilisation des équipes (plus aucune démission d'assistants-es sociaux-ales depuis 4 mois) ainsi qu'une amélioration des profils proposées par les ressources humaines

dans le cadre du recrutement. Cela permet notamment à l'encadrement de poser les choses et non plus de se focaliser sur le recrutement et la formation des nouveaux collaborateurs uniquement.

Un commissaire se réjouit d'apprendre que des améliorations sont constatées en regard de la situation décrite lors de la dernière sous-commission financière. Il demande s'il existe une amélioration en termes d'absentéisme. Il lui est répondu que la situation s'est réellement améliorée. Cinq personnes ont été absentes pour raison de maternité et une pour accident. Le service n'a en revanche plus connu d'absences perlées comme c'était le cas les années précédentes.

Un autre commissaire s'interroge suite à diverses remarques négatives reçues quant au fonctionnement du service. Cela lui semble en effet contradictoire par rapport à la situation exposée ici. Il est alors expliqué que le service a en effet connu une période difficile en fin d'année 2021 en raison de l'absence simultanée de quatre assistants-es sociaux-ales et que les changements opérés en termes organisationnels ont peut-être également perturbés certains bénéficiaires. Il est précisé que la situation se stabilise gentiment en termes de ressources suite à l'engagement de trois personnes sur le début de l'année 2022. Il est en outre relevé qu'il y a comme partout des personnes plus enclines à se plaindre.

Il est ensuite expliqué à la sous-commission qu'un monitoring des dossiers par assistant-e social-e est fait de manière hebdomadaire. Le résultat était d'environ 130 dossiers par collaborateur en novembre 2021 et d'environ 100 à ce jour. L'objectif étant d'abaisser ce chiffre à 80.

Un commissaire demande si les assistants-es sociaux-ales en poste démontrent du plaisir et de la satisfaction au travail. Il est alors relevé une bonne ambiance ainsi qu'une forte solidarité au sein des équipes, ce qui leur permet de tenir le coup. Il est par ailleurs souligné que les assistants-es sociaux-ales ont ressenti une réelle volonté de la part de l'encadrement de décharger les équipes, ce qui a également permis d'abaisser la pression.

Un commissaire demande ce qu'il en est du projet de suivi différencié et s'il existe toujours une volonté de le mettre en œuvre. Il est répondu que ce projet est en stand-by au niveau du canton.

La sous-commission est ensuite informée du fait que des travaux de réaménagement débiteront dans le courant du mois d'avril 2022. Ceux-ci ont pour but de totalement revoir la réception des bénéficiaires puisqu'il est prévu de créer une zone d'accueil unique. Ceci permettra un meilleur accueil, une meilleure gestion des flux ainsi qu'une meilleure sécurité du personnel.

Il est fait mention de l'installation de boutons pression permettant de contacter d'urgence des agents de sécurité. Il est demandé par un commissaire pour quelle raison ces boutons ne sont pas plutôt reliés à la police qui dispose, à son avis, d'une formation plus poussée. Il est répondu que ces derniers ont été consultés mais que ce type de demande concerne selon eux les agents de sécurité.

Il est ensuite mentionné l'existence d'un problème spatial au Service communal de l'action sociale. Les assistants-es sociaux-ales sont en effet au maximum de la dotation possible et cela engendre un problème d'espace. Ne disposant pas de perspectives d'agrandissement sur le court terme, la Ville réfléchi actuellement à la possibilité d'introduire le télétravail pour les assistants-es sociaux-ales. Pour rappel, le télétravail était (jusqu'avant Covid-19) réglementé et réservé aux cas particuliers.

Un commissaire partage sa réticence et son scepticisme par rapport au télétravail, qui rend selon lui difficile la séparation entre la vie privée et la vie professionnelle. Il mentionne en outre les risques de sécurité informatique qui en découlent. Un autre commissaire ajoute que le télétravail est selon lui une pratique controversée et qu'outre les aspects techniques et sécuritaires, il est nécessaire de prendre en compte les aspects sociaux. Le fait d'être en présentiel permet en effet de maintenir une relation sociale, primordiale dans un service comme celui-ci. Le télétravail impose par ailleurs certaines dispositions à l'employeur qui doit par exemple se préoccuper de l'infrastructure et du respect de certaines normes ergonomiques.

Pour en revenir à l'analyse des comptes 2021, il est relevé que les charges du personnel sont légèrement inférieures au montant budgété. Ceci s'explique par le transfert de ressource au Service des finances pour le traitement des doubles loyers et du contentieux. Des indemnités pour perte de gain ont également été perçues.

Pour ce qui est des revenus de transfert, il est noté une augmentation conséquente liée au turnover et l'absentéisme dans les secteurs des assistants-es sociaux-ales et de la comptabilité. Les cadres ont en effet dû s'atteler à différentes tâches de terrain pour la bonne gestion des dossiers et des secteurs. Une partie de ces salaires a donc exceptionnellement été considérée dans les subventions cantonales.

### **321 / SCAS – Participation aux institutions sociales**

Il est principalement relevé ici que les comptes de la facture sociale sont inférieurs au budget de CHF 1'600'000.

Un commissaire exprime son étonnement quant à la baisse de CHF 400'000 dans la rubrique de l'intégration socio-professionnelle. Il est répondu que cela est très certainement dû aux mesures de la Covid-19.

### **600 / Service des finances**

Un des projets importants qui occupe le Service des finances est le projet de migration vers Abacus, dont la mise en œuvre est prévue pour janvier 2023. Bien que le déroulement de celui-ci suive son cours, une partie importante du travail doit encore être faite et cela sollicite beaucoup le personnel qui enregistre un nombre important d'heures supplémentaires. Il est rappelé que le service travaille avec le SIEN pour la partie relative à Abacus et avec un intégrateur externe pour la partie qui concerne la gérance.

Il est ensuite fait mention des dossiers du SCAS qui ont été repris par le Service des finances en 2021, à savoir le contentieux au mois de février et les doubles loyers dans le courant du mois de août. Une personne, dont les heures de travail sont refacturées au SCAS via les imputations internes, a été engagée à 50% pour le traitement de ces dossiers. L'objectif étant de terminer le travail d'ici au mois de juin 2022. Il est précisé que tous les dossiers relatifs aux doubles loyers ont été traités et analysés. Il résulte que le montant effectif est nettement inférieur à la provision de CHF 283'000 qui avait été constituée pour la période 2017-2020 puisque le montant à verser à la facture sociale est à ce jour estimé à CHF 46'000. Pour ce qui est ensuite du contentieux, une partie du travail doit encore être faite. Il est toutefois fait mention d'une indemnité forfaitaire d'un peu moins de CHF 800'000 versée au Canton lors du bouclage des comptes 2020.

La sous-commission est ensuite informée qu'un accord a été passé avec FMS pour le deuxième emprunt structuré DEPFA. Une indemnité de CHF 4'105'000 (intérêts courus compris) a été payée, ceci ayant un impact final de CHF 2'750'000 sur les comptes 2021. Il est précisé que le coût de l'indemnité de sortie s'élève au final à CHF 3'800'000. Pour terminer, il est annoncé que le coût global des emprunts structurés, qui fera l'objet d'une communication officielle, sera connu le 23 mai 2022.

Un commissaire demande si l'emprunt de remplacement a été conclu. Il est expliqué qu'un emprunt avec intérêts négatifs a effectivement été conclu pour six mois. Il est précisé qu'au vu de l'instabilité actuelle des marchés financiers, la Ville se laisse du temps pour effectuer une analyse plus poussée et déterminer en temps opportun s'il est judicieux de s'engager sur du long terme.

La cheffe du Service des finances informe ensuite la commission, qu'à la demande du Service des communes, la Ville a dû transférer la participation Viteos (CHF 67 millions) du patrimoine financier au patrimoine administratif. Il est relevé que ceci aura un impact négatif sur les indicateurs financiers, notamment ceux relatifs à l'endettement. Un commissaire demande si cela aura un impact négatif sur les emprunts. Il est répondu que, malgré le fait que la situation de la Ville ne soit pas bonne en termes de rating, elle reste fiable sur les marchés financiers. Il est précisé qu'il est en outre toujours difficile de déterminer si l'augmentation des taux est due à la situation de la Ville ou à l'évolution du marché.

Il est demandé des compléments d'information concernant les pertes réalisées sur les terrains du patrimoine financier. La cheffe du Service des finances mentionne qu'il s'agit d'une augmentation de la provision pour risque de pollution.

### **610 / Contributions**

Pour ce qui est des revenus fiscaux, il est relevé que l'impôt sur les frontaliers avait largement été sous-estimé et que les effets de la Covid-19 avaient quant à eux été surestimés lors de l'établissement du budget 2021. Il est précisé qu'il est malheureusement difficile de différencier l'impact du dernier volet de la réforme fiscale (diminution du splitting) intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de l'impact de la Covid-19.

Un commissaire relève qu'il serait intéressant pour la Ville d'avoir une donnée relative à l'appauvrissement de la population ou, à défaut, de connaître le revenu médian de celle-ci. La cheffe du Service des finances répond que cette analyse n'a pas encore été faite.

Un commissaire souligne l'augmentation du nombre des frontaliers. Il demande où en sont les discussions avec la France pour ce qui est des rétrocessions. Il est répondu que le dossier est pour l'heure en stand-by au niveau cantonal.

Le rapporteur de la sous-commission  
Jean-Pierre Brechbühler